

**PREFET DE LA MARTINIQUE**

Fort-de-France, le 6 novembre 2015

**Cabinet du Préfet**

Bureau de la Communication Interministérielle

**Fortes pluies et orages : Passage au niveau orange  
Point de situation 16h00**

La perturbation pluvio-orageuse stagne sur les Petites Antilles et Météo France ne prévoit pas d'amélioration avant la nuit. Les cumuls de précipitations attendus viendront s'ajouter à ceux importants déjà tombés.

Le niveau de vigilance est passé à l'**ORANGE** depuis 14h00 pour le danger fortes pluies et orages. Le COD est activé en préfecture avec les services gestionnaires de crise (DDSP, Gendarmerie, SDIS, CG, CR, SAMU, ARS).

**Premier bilan**

Secours :

20 personnes ont été secourues ; aucune victime n'est à déplorer pour le moment.

Réseau routier:

RN5 bloquée à Rivière Salée dans les 2 sens

RN8 bloquée à Petit Bourg dans les 2 sens

RN6 bloquée au niveau du Pont de la Rivière du Vauclin dans les 2 sens

***Vigilance accrue pour***

RD27 Rivière Blanche à St Joseph

RD3 Gaigneron au Lamentin

RD5 Morne Lavaleur entre Ducos et St Esprit

RN6 gendarmerie du François

Éboulement sur la route de Morne Pitault passage sur 1 voie

**Des itinéraires sont en cours de mises en place pour désengorger les axes bloqués, les automobilistes doivent strictement respecter les consignes de sécurité.**

**Les fortes pluies attendues dans l'après midi et dans la soirée pourront encore entraîner des inondations importantes, des glissements de terrain, des crues inhabituelles et donc des conditions de circulation difficiles. En conséquences, le préfet de la Martinique recommande à la population de limiter les déplacements au strict minimum pendant toute la durée du phénomène, notamment dans le sud de l'île.**

Il est aussi demandé de se préparer et de suivre les mesures individuelles et collectives suivantes à diffuser le plus largement possible :

**Mesures collectives :**

- Les organisateurs d'événements doivent annuler leurs manifestations. (**Transmartinique ANNULÉE, les 3 courses**)
- Les municipalités vérifient l'état des abris et les matériels nécessaires à l'accueil de population (lits, couvertures, vivres),
- Les cellules de crise doivent être mises en veille active et les dispositifs de gestion de crise doivent être prêts,
- Les médias doivent diffuser des informations régulières sur le phénomène.

**Mesures individuelles :**

- Prenez connaissance des bulletins de Météo-France et des consignes de comportements,
- Évitez les déplacements,
- Soyez très prudents à proximité des cours d'eau. Les passages de gué peuvent devenir vite très dangereux ; évitez leur traversées.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité les biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux,
- Si votre habitation peut être menacée par un glissement de terrain, quittez-la ou préparez vous à l'évacuer rapidement.
- En cas d'orage, évitez l'utilisation des téléphones et des appareils électriques. Ne vous abritez pas dans une zone boisée.

**Contact presse**

HAMANN Audrey 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 [audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr](mailto:audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr)